



**CLUB NAUTIQUE « ANSE ST-JEAN »  
LISTE DES TARIFS POUR LA SAISON 2023**

<b>MEMBRE ACTIF</b>	Capital non remboursable (« droit d'entrée ») payable sur 3 ans	3 000 \$
	Quaiage pour la saison (prix/pied taxes incluses)	37 \$
	Carte de membre annuelle : Avec bateau	27 \$
	Membre inactif Sans bateau	160 \$
	Stationnement hivernal (prix pied/taxes incluses)	11 \$
	Mise/sortie de l'eau (prix pied/taxes incluses)	200 \$
	2 <sup>e</sup> prise 50 ampères (prix pied/taxes incluses)	50 \$
	2 <sup>e</sup> prise 30 ampères (prix pied/taxes incluses)	25 \$
	Recharge de voiture électrique	5\$ par recharge

<b>PLACE SAISONNIÈRE</b>	Quaiage pour la saison (prix pied/taxes incluses)	55\$
	Stationnement hivernal (prix pied/taxes incluses)	25\$
	Mise/sortie de l'eau (prix pied/taxes incluses)	200\$
	2 <sup>e</sup> Prise 50 ampères (prix pied/taxes incluses)	50\$
	2 <sup>e</sup> prise 30 ampères (prix pied/taxes incluses)	25\$
	Frais de gestion par bateau	120\$
<b>PLACE COMMERCIAL</b>	Toute longueur (prix pied/hors taxe)	75\$
	Frais de gestion par bateau	120\$
<b>VISITEUR</b>	Visite par jour (prix pied/taxes incluses)	2,35\$
	2 <sup>e</sup> prise 50 ampères (prix pied/taxes incluses)	10\$
	2 <sup>e</sup> prise 30 ampères (prix pied/taxes incluses)	5\$

<b>VISITEUR COMMERCIAL</b>	Visite par jour (prix/pied taxes incluses)	2.65\$
	Embarquement/Débarquement	35\$ pour 1 heure 10\$ chaque heure supplémentaire
<b>BOUÉE D'ANCRAGE</b>	Membre et Saisonnier (prix pied/taxes incluses)	10\$
	Visiteur < 30 pieds	37\$
	31 à 37 pieds	43\$
	38 pieds et plus	48\$
	(prix pied/taxes incluses) Utilisation de la capitainerie permis Transport seulement en annexe à la marina	
<b>ARRÊT TEMPORAIRE AU QUAI</b>	À l'heure	10\$
	Minimum	20\$
	Maximum 4 heures	40\$

<p><b>REGROUPEMENT DES MARINAS FJORD/FLEUVE</b></p>	<p>50% de rabais aux dates approuvées. Seulement les membres sur les listes des marinas participantes.</p> <p>L'Anse St-Jean Chicoutimi, La Baie, Cap à l'Aigle</p> <p><b>Les bateaux commerciaux ne sont pas admissibles.</b></p>	
---	--	--

B.P 23-04-06